L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

La ministre est au courant de la situation qui existe dans le port adjacent à Massena, dans l'État de New York. Beaucoup de gens qui habitent près de la voie maritime s'inquiètent des dommages environnementaux qui risquent de se produire si les mesures de sécurité qui ont été prises ne parviennent pas à retenir le limon chargé de BPC qui sera remué à la suite du projet de dragage.

Je sais bien que la ministre a fait interrompre les travaux de dragage pour l'instant. Quelle garantie peut-elle donner qu'elle n'autorisera pas la reprise des travaux de dragage dans le fleuve Saint-Laurent, près de Massena, tant qu'il n'aura pas été prouvé que ces travaux ne présentent absolument aucun danger pour la population de cette région et pour l'environnement?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous avons effectivement annoncé, de concert avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qu'il n'y aura pas de travaux de dragage à Massena cette année. Je peux également assurer à la Chambre que ces travaux ne seront pas effectués tant que le ministère de l'Environnement et moi-même, en tant que ministre, ne serons pas convaincus que ces travaux ne présentent absolument aucun danger pour la santé des Canadiens.

Il n'y a pas de travaux de dragage cette année. S'il y en a le printemps prochain, et je tiens à remercier l'EPA et la société General Motors pour leur collaboration et leur assurance en ce sens, ces travaux ne seront pas effectués dans des endroits qui présentent des risques de contamination aux BPC.

• (1455)

LES CHEMINOTS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début du mois d'octobre, en tant que conférencier invité au dîner organisé par le Conseil consultatif du transport de l'Ouest, le ministre des Transports a déclaré, et je cite: «Les cheminots qui possèdent une huitième ou une neuvième année d'études n'ont pas à être blâmés pour avoir négocié des conventions collectives exagérées.»

Le ministre ne se rend-il pas compte que ses propos étaient une insulte pour les 62 000 cheminots du Canada et est-il prêt à s'excuser publiquement pour ses remarques inacceptables et méprisantes?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de cette question parce qu'elle m'offre l'occasion de lui expliquer, à lui et à la Chambre, la véritable teneur de mes propos.

Je suis originaire du nord du Nouveau-Brunswick. Je traite avec les cheminots depuis ma tendre enfance. Je connais les personnes qui ont négocié les contrats. J'ai entendu les histoires

Questions orales

des gens qui, en rentrant de la guerre, ont dû négocier des contrats avec les magnats des chemins de fer de ce pays.

L'autre soir, à Winnipeg, j'ai déclaré que, quelles que soient les pressions exercées sur le ministre des Transports, je ne pointerais jamais un doigt accusateur vers ces hommes qui ont travaillé d'arrache-pied, malgré leur niveau d'instruction peu élevé, pour trouver un moyen de négocier des conventions collectives qui protègent leurs propres droits, ainsi que les droits de tous les autres employés de nos chemins de fer.

J'ai dit que le gouvernement devait prendre ses responsabilités et que la direction devait prendre ses responsabilités. J'ai dit, monsieur le Président, parce que c'était la vérité—et je n'ai pas oublié que Bill Dunn m'avait dit exactement la même chose à Tracadie en 1950—qu'il était très difficile pour des travailleurs ayant une huitième ou une neuvième année de s'asseoir à la table avec des gens instruits, qui se trouvent sur la liste de paie des chemins de fer nationaux, pour négocier des conventions collectives qui protégeraient leurs droits.

J'ai dit aussi que je ne m'étais jamais attaqué à ces hommes à cause de ce qu'ils avaient fait et que je n'allais pas commencer maintenant, puisqu'ils ont fait ce qu'ils avaient à faire pour protéger leurs droits.

LES LIGNES DIRECTRICES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, jour après jour nous recevons d'autres exemplaires de lignes directrices en matière d'éthique qui sont destinées aux ministres. Elles ne semblent ni compliquées ni contradictoires. En fait, les lignes directrices actuelles du BCP affirment très précisément que les ministres ne doivent pas intervenir auprès des organismes quasi judiciaires qui relèvent de leur compétence. La lettre déposée constituait bien une intervention.

Maintenant que la vérité quant aux lignes directrices semble évidente, le premier ministre va-t-il admettre qu'il a offensé les Canadiens en spoliant son gouvernement de son intégrité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai fait un discours pour expliquer les lignes directrices et la différence entre les deux. J'ai demandé à toutes les personnes qui ont envoyé des lettres de les déposer, et cetera.

Je crois que la population canadienne va comprendre que le Parti réformiste tente de marquer des points parce qu'il ne peut attaquer le gouvernement ni au regard de sa politique économique, ni au regard de la performance de l'économie, ni au regard du chômage puisque le taux a baissé. Il ne peut attaquer le gouvernement d'aucune façon, car le pays se sent beaucoup mieux par rapport à l'an dernier.

L'ABANDON DES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 20 octobre 1993, cinq jours avant les dernières élections fédérales, le premier